

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 750

présenté par  
M. Le Déaut

-----  
**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Un bilan carbone sera intégré aux études d'impact environnemental des projets d'infrastructure ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une des recommandations de la mission d'information parlementaire.